



Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	2
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

**Date de la convocation**  
26 mars 2026

**Date d'affichage**  
26 mars 2026

**Avis 2026\_30**

**Election d'un  
représentant au  
Syndicat  
Départemental  
d'Énergie de la Savoie  
(SDES)**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

**Etaient présents :** Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Isabelle BILLARD, Philippe CANE, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Juliette KURZ, Eléonore MARIN, Christine VINCENT.

**Absents excusés avec pouvoir :** Jean-Claude DIJOURD pouvoir à Christine VINCENT, Anne-Elise COMMUNAL pouvoir à Juliette KURZ

**Désignation du secrétaire de séance :** Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

**Vu** la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

**Vu** les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

**Considérant** que le SDES, lors de la réunion du comité syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances ;

**Considérant** qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, élisent M. Jean-Marc DRIVET en tant que délégué pour siéger au sein du collège électoral du SDES.**

Fait et délibéré en séance.  
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,  
Michel ARDOUVIN**

**Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET**

  
  
